Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE – VALENCAY

Extrait du procès-verbal du bureau communautaire

En exercice	19
Présents	16
Pouvoir	0
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	2

Séance du 10 novembre 2026

DBC2026_133

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 11 septembre 2026 (5.2)

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix novembre, à quatorze heures trente, les membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay à Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Etaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Bruno TAILLANDIER, M. Alain POURNIN, M. Alain REUILLON, M. Jean-Charles MALET, M. Patrick GARGAUD, M. Francis JOURDAIN, Mme Christiane HUOT, Mme Sophie GUERIN, Mme Dominique PINON, Mme Chantal GODART, Mme Virginie LEITAO, M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel BRUNET, Mme Clémence DE LA ROCHE

Etaient absents/excusés : M. Sébastien DA SILVA, M. Thibaut DE LA TOCNAYE, M. Pascal DOUCET

Secrétaire de séance : M. Bruno TAILLANDIER

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 11 septembre 2026 qui leur a été adressé le 3 novembre 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et en l'absence de remarque, à l'unanimité des délégués, les membres absents lors du bureau du 11 septembre 2026 ne prenant pas part au vote, le bureau communautaire :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal du bureau communautaire du 11 septembre 2026 tel que présenté.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Les jours, mois et an que dessus,

La Présidente, Annick BROSSIER

Le Secrétaire de séance, Bruno TAILLANDIER

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 11 septembre 2026 à 9h
Salle de réunion de la CCEV à Valençay
***
PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi onze septembre, à neuf heures, les membres du bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la CCEV à Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 4 septembre 2026

En exercice : 19 Quorum : 10

16, puis 15, puis 14 membres du bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Bruno TAILLANDIER, M. Alain POURNIN *(a quitté la séance à 10h, après l'examen du dossier n°4 relatif au FAR)*, M. Alain REUILLON, M. Jean-Charles MALET, M. Patrick GARGAUD, Mme Christiane HUOT *(à l'exception du dossier n°2-a relatif au magasin de fleurs Ô de Rose)*, Mme Dominique PINON, M. Thibaut DE LA TOCNAYE *(a quitté la séance à 10h35, après l'examen du dossier n°6 relatif à la vente des logements de Heugnes)*, Mme Chantal GODART, M. Pascal DOUCET, Mme Virginie LEITAO, M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel BRUNET, Mme Clémence DE LA ROCHE

3 membres étaient absents/excusés : M. Francis JOURDAIN, M. Marc PANEL, Mme Sophie GUERIN

Secrétaire de séance : M. Patrick GARGAUD

Participaient également : M. Bertrand TIXIER, 1er adjoint représentant la commune de Heugnes, Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

0. Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 4 juin 2026

1. Bilan 2025 de France Services et proposition de modification des horaires France Services à partir de 2027

2. Aides économiques :
- Fonds partenarial « économie de proximité » : prise en compte d'un investissement complémentaire PAC Clim dans l'aide à l'équipement de la boutique de fleurs Ô de Rose gérée par Mme Gennyfer HUOT à Ecueillé
- Fonds partenarial « économie de proximité » : aide à l'équipement de l'EI Nono Crêpes et Délices de Mme Noémie CHESNEAU à Valençay

3. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2026

4. Demandes de subvention FAR 2027

5. Demandes de subventions du Pôle Local d'Economie Solidaire et du CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle

6. Baisse du prix de vente des logements de Heugnes

7. Réorganisation de la carte scolaire

8. Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay : organisation du rallye des 4èmes le 1er octobre 2026 et proposition de partenariat avec l'association Luttons contre le harcèlement scolaire 41

9. Questions diverses dont dates prévisionnelles des vœux des Maires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

Dossier n°0 : Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 4 juin 2026 DBC2026_109

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du bureau communautaire du 4 juin 2026 qui leur a été adressé le 4 septembre 2026.

Pour : 16 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et en l'absence de remarque, à l'unanimité des délégués, le bureau communautaire approuve le procès-verbal du bureau communautaire du 4 juin 2026 tel que présenté.

Dossier n°1 : Bilan 2025 de France Services et proposition de modification des horaires France Services à partir de 2027

La Présidente cède la parole à M. Patrick GARGAUD, vice-Président délégué aux services à la population qui présente le bilan 2025 de France Services à Valençay.

Cf. Annexe au présent procès-verbal

A l'issue de cette présentation, le vice-Président explique que l'organisation actuelle de France Services prévoit notamment une ouverture le samedi. Or après comptage effectué depuis six mois, la fréquentation constatée sur cette journée reste limitée, avec environ deux à trois usagers accueillis au titre de France Services et deux à trois usagers utilisant l'espace numérique ou sollicitant un accompagnement.

Cette ouverture mobilise néanmoins plusieurs agents et limite les possibilités de travail collectif, de coordination et de préparation entre les équipes France Services et numérique au cours de la semaine. En effet, les deux conseillères France Services MSA ne travaillent pas le samedi.

Il souligne par ailleurs que le rapprochement et le travail conjoint entre les équipes France Services et les conseillers numériques constituent un axe particulièrement encouragé par les services de la Préfecture de l'Indre. Cette coopération doit permettre de favoriser les passerelles entre l'accompagnement administratif et l'accompagnement numérique, de mutualiser les compétences et de proposer une réponse plus complète aux besoins des usagers.

Dans ce contexte, le maintien du lundi comme journée travaillée permettrait de dégager un temps commun entre les équipes, notamment le lundi matin, et de renforcer concrètement cette coopération.

Par ailleurs, l'ouverture le lundi permettrait de mieux répondre aux besoins de certains publics, notamment les commerçants, artisans, actifs, moins disponibles le samedi. Ce créneau offrirait ainsi la possibilité de développer des accompagnements numériques à destination des professionnels et des communes, en complément des actions déjà proposées aux habitants.

Pour l'activité France Services, une ouverture le lundi permettrait d'assurer une meilleure continuité avec les partenaires France Services, principalement disponibles en semaine uniquement (les possibilités de contact téléphonique ou d'intervention à distance étant limitées le week-end).

Le scénario proposé consiste à fermer l'accueil du public le samedi et à intégrer le lundi dans l'organisation habituelle de la France Services et de l'Espace Public Numérique.

L'organisation envisagée serait la suivante :

- le lundi matin :
  - pas d'accueil du public France Services
  - maintien de la permanence MSA
  - présence de l'équipe numérique avec accueil du public
  - temps consacré au travail interne, à la préparation, à la coordination et aux échanges entre les équipes France Services et numérique
- le lundi après-midi :
  - accueil du public France Services / Numérique
  - présence d'un conseiller France Services selon un roulement entre les agents

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

- le samedi :
    - fermeture de l'accueil public France Services et numérique
    - programmation d'ateliers numériques spécifiques pour permettre à tous les publics de participer
    - présence d'un agent à Gâtines un samedi sur deux pour la préparation de ses activités musicales avec les écoles et l'orchestre junior.

Cette organisation permettrait également de repositionner les moyens humains sur des périodes davantage adaptées aux besoins des usagers.

La proposition a été présentée aux partenaires concernés, pour mise en place en janvier 2027.

L'animatrice départementale France Services a confirmé que cette évolution était compatible avec le cahier des charges France Services, sous réserve :

- du respect d'un minimum de 24 heures d'ouverture par semaine,
- d'une ouverture sur 5 jours par semaine,
- du maintien de possibilités d'accueil sans rendez-vous,

Elle a également précisé qu'aucune démarche particulière n'était nécessaire auprès de la Préfecture, hormis son information et la mise à jour des documents officiels.

La MSA Berry-Touraine, partenaire portant la France Services de Valençay, a également été associée à la réflexion et a donné son accord au principe de cette évolution.

Avis favorable rendu l'unanimité par le bureau communautaire

Ce dossier devra faire l'objet d'un vote en conseil communautaire.

M. Alain POURNIN indique qu'un forum France Services porté par La Poste est organisé le 14 octobre à Ecueillé en lien avec le Pôle Local d'Economie Solidaire.

En outre, le vice-Président explique que la Ruralinette, France Services itinérante portée par Familles Rurales sous la forme d'un camping-car aménagé envisageait de s'implanter sur le territoire, sachant qu'elle assure d'ores et déjà des permanences à Pellevoisin et Lye. Mais finalement, elle a décidé de ne pas s'étendre davantage.

Il termine en précisant qu'un devis de 40 000 € est actuellement à l'étude pour la mise en place d'une climatisation au sein de l'Espace Gâtines.

Mme Christiane HUOT, mère de Mme Gennyfer HUOT, quitte la séance.

Dossier n°2-a : Fonds partenarial « Economie de Proximité » : complément à l'aide à l'équipement de la boutique de fleurs Ô DE ROSE gérée par Mme Gennyfer HUOT à Écueillé DBC2026_110

Dans le cadre du dispositif régional « Fonds partenarial Économie de Proximité », la Communauté de Communes Écueillé – Valençay accompagne les projets de création, de reprise et de développement des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

Par délibération du bureau communautaire DBC2026_079 en date du 4 juin 2026, une aide de 2 263 € a été attribuée à la SASU Ô DE ROSE, représentée par Mme Gennyfer HUOT, pour accompagner son projet de reprise et d'installation d'une activité de fleuriste à Écueillé, sur la base d'une assiette de dépenses éligibles de 11 316 € HT.

Depuis cette décision, certains investissements ont été réalisés à un montant inférieur à celui initialement prévu, tandis que d'autres ont été différés ou annulés.

Mme Gennyfer HUOT a par ailleurs transmis une facture de 2 425,40 € HT correspondant à l'installation d'une pompe à chaleur air/air dans la boutique. Il s'agit d'un nouvel investissement, non prévu dans le programme initial.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

La bénéficiaire indique que cet équipement est nécessaire au maintien de son activité, les fortes chaleurs pouvant dégrader les fleurs et plantes commercialisées et entraîner une baisse des ventes.

Cette dépense étant soumise à l'appréciation du bureau communautaire, il est proposé de se prononcer sur son intégration aux dépenses éligibles.

Situation actualisée des investissements :

Investissement	Montant HT initial	Situation	Achat réel HT	Aide à 20 %
Tablette Android Pad Pro	329,99 €	Achat différé	–	–
Ordinateur Lenovo + imprimante Epson	1 029,98 €	Montant inférieur	746,00 €	149,20 €
Imprimante Deuil	818,80 €	Achat annulé	–	–
Store coffre pour vitrine	5 951,04 €	Achat différé	–	–
Caisse enregistreuse	3 390,00 €	Montant inférieur	1 631,70 €	326,34 €
PAC air/air mono-split	**2 425,40 €**	**Nouvel investissement – décision du Bureau**	**2 425,40 €**	**485,08 €**
TOTAL réalisé			**4 803,10 €**	**960,62 €**

En cas d'accord du bureau, la dépense relative à la pompe à chaleur sera intégrée aux investissements éligibles. Les dépenses effectivement réalisées et justifiées s'élèveront alors à 4 803,10 € HT, correspondant à une aide de 960,62 € au taux de 20%.

Il est à noter que les investissements initialement prévus mais différés pourront être réalisés ultérieurement, dans le respect du règlement du dispositif et dans la limite de l'assiette initialement retenue de 11 316 € HT. Le montant maximal de l'aide attribuée reste fixé à 2 263 €.

Il convient de statuer sur ce sujet.

La Présidente rappelle que sur le mandat précédent, le bureau avait refusé son soutien à une boulangerie et à un salon de coiffure pour ce type d'équipement.

M. Gérard SAUGET : reste-t-on sur cette position ou évolue-t-on ?

M. Bruno TAILLANDIER : quand il fait 40°C, pour un fleuriste, ça pose des problèmes.

M. Gérard SAUGET répond que l'argument était le même pour le boulanger : la température pose aussi un problème de pousse pour le pain.

M. Pascal DOUCET : tous les commerces auront une bonne raison de demander l'installation d'une climatisation.

M. Bruno TAILLANDIER demande si la gérante est propriétaire ou locataire.

M. Alain POURNIN répond qu'elle est locataire. Il indique que s'il n'y a pas de climatisation, elle fermera le temps qu'il fasse meilleur.

M. Bertrand TIXIER : une climatisation reste un outil de travail comme un autre.

M. Jean-Charles MALET fait part de son désaccord ; pour lui, c'est un problème à régler entre le propriétaire bailleur et son locataire, car si le locataire part, le matériel restera et sera valorisé par le propriétaire.

M. Gérard SAUGET approuve ce point de vue.

M. Alain REUILLON fait remarquer que la CCEV n'a pas un budget extensible. Le risque est qu'à l'avenir, la CCEV ne finance que ce type d'équipement, qui n'est pas productif et qui n'est pas l'objectif du dispositif.

M. Gérard SAUGET indique que la CCEV ne finance que 20%, ce qui ne représente pas de gros montants.

M. Alain POURNIN précise que la gérante a déjà acheté son équipement.

M. Jean-Charles MALET demande s'il ne faudrait pas réfléchir à aider les propriétaires bailleurs de locaux commerciaux pour améliorer l'accueil dans leurs locaux.

Pour : 0 **Contre : 13** **Abstentions : 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

Vu la convention signée avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Vu le règlement du Fonds partenarial « Économie de Proximité »,

Vu la délibération DCC2026_77 du 15 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises,

Vu la délibération du bureau communautaire DBC2026_079 du 4 juin 2026,

Vu le projet présenté,

Considérant que sur le mandat précédent, ce type de dépense avait été refusé à de précédents demandeurs au motif qu'il ne s'agissait pas d'un outil de production et qu'il n'était pas susceptible d'accroître l'activité,

Considérant que Mme Gennyfer HUOT est locataire de sa boutique, et qu'il revient au propriétaire bailleur d'en assurer l'équipement,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, M. Alain POURNIN et M. Patrick GARGAUD s'abstenant, le bureau communautaire :

- ✓ Refuse d'intégrer l'installation d'une pompe à chaleur air/air dans la liste des dépenses éligibles au soutien financier de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au titre du règlement du Fonds partenarial « Économie de Proximité »,
- ✓ Maintient les termes de son aide telle qu'énoncés dans la délibération DBC2026_079 du 4 juin 2026,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Christiane HUOT revient en séance.

Dossier n°2-b : Fonds partenarial « économie de proximité » : aide à à l'installation de la crêperie « Nono Crêpes et Délices » représentée par Mme Noémie CHESNEAU à Valençay DBC2026_111

Dans le cadre du dispositif régional « Fonds partenarial Économie de Proximité », la Communauté de Communes Écueillé – Valençay accompagne les projets de création, de reprise et de développement des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

Mme Noémie CHESNEAU a repris la crêperie anciennement exploitée sous l'enseigne « Le Biniou », située 17 rue Ancienne des Bouchers à Valençay, avec une ouverture de l'établissement le 13 juillet 2026.

Dans le cadre de ce projet, Mme CHESNEAU a créé l'entreprise individuelle « NONO CRÊPES ET DÉLICES ».

Forte de plusieurs années d'expérience dans la vente alimentaire et la restauration, Mme Noémie CHESNEAU proposait des crêpes sucrées et des galettes de sarrasin sur les marchés, vide-greniers, marchés artisanaux et manifestations locales.

Cette expérience lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires en matière de préparation, de service, de gestion des stocks, de relation clientèle et d'organisation quotidienne d'une activité de restauration.

La reprise de cet établissement permet à Mme Noémie CHESNEAU de poursuivre et développer son activité de crêperie dans un établissement fixe. Elle y propose des galettes et des crêpes, avec une volonté de privilégier un approvisionnement en circuit court.

Dans le cadre de cette reprise, Mme Noémie CHESNEAU a réalisé des investissements nécessaires à l'aménagement et au démarrage de son activité (crêpière, réchaud, four, friteuse, lave-vaisselle, réfrigérateurs, tables et chaises).

Le montant total des factures correspondant aux équipements retenus comme éligibles s'élève à 1 920,82 € HT.

Conformément au taux d'intervention de 20%, l'aide sollicitée auprès de la Communauté de Communes Écueillé – Valençay s'élève à 384,16 €, payable en une seule fois.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

Il convient de statuer sur ce sujet.

Pour : 0 **Contre : 16** **Abstention : 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la convention signée avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Vu le règlement du Fonds partenarial « Économie de Proximité »,

Vu la délibération DCC2026_77 du 15 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire pour l'attribution des aides aux entreprises,

Vu le projet présenté,

Considérant l'intérêt de cette reprise d'activité commerciale pour le territoire communautaire, notamment en matière de maintien d'une offre de restauration et de dynamisation du centre-bourg de Valençay,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire :

- ✓ Approuve l'attribution d'une aide de 384,16 € à Mme Noémie CHESNEAU, au titre du Fonds partenarial « Économie de Proximité », correspondant à 20% des 1 920,82 € HT de dépenses éligibles,
- ✓ Précise que cette aide sera versée en une seule fois, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- ✓ Autorise la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

Dossier n°3 : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2026

La Présidente explique que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et des 18 communes membres est bénéficiaire en 2026 à hauteur de 309 610 € (+3 143 € € soit +1% par rapport à 2025).

La répartition selon les règles de droit commun est la suivante :

	En 2025	En 2026
Communauté de Communes Ecueillé – Valençay	115 893 €	124 547 €
18 communes dont	190 574 €	185 063 €
Ecueillé	18 700 €	18 076 €
Fontguenand	5 007 €	4 585 €
Frédille	1 831 €	1 763 €
Gehée	5 191 €	5 103 €
Heugnes	8 011 €	7 395 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

	En 2025	En 2026
Jeu-Maloches	1 978 €	1 857 €
Langé	5 284 €	4 977 €
Luçay-le-Mâle	19 761 €	19 586 €
Lye	14 019 €	13 331 €
Pellevoisin	15 128 €	14 486 €
Préaux	2 917 €	2 860 €
Selles-sur-Nahon	1 263 €	1 198 €
Valençay	32 813 €	32 737 €
La Vernelle	17 056 €	16 325 €
Veuil	8 292 €	8 217 €
Vicq-sur-Nahon	12 269 €	11 699 €
Villegouin	5 605 €	5 472 €
Villentrois – Faverolles-en-Berry	15 449 €	15 126 €

Toutefois, il est possible de faire varier la répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes dans les conditions suivantes :

- Une variation du plus ou moins 30% du montant de droit commun (161 911 € pour l'EPCI et 147 699 € pour les communes ou 87 183 € pour l'EPCI et 222 427 € pour les communes), en tenant compte des critères de potentiel financier, de revenus et de population : vote à la majorité des deux tiers du conseil communautaire
- Une répartition dérogatoire libre : vote par délibération du seul conseil communautaire, sous réserve qu'elle soit prise à l'unanimité de ses membres, ou à défaut, par délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, et de chacun des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

Si l'une ou l'autre de ces règles n'est pas respectée, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement.

La Présidente rappelle qu'en 2025, les 30% de FPIC complémentaires ont permis de majorer le budget alloué à la voirie. Elle propose de reconduire ce principe pour cette année, d'autant que l'enveloppe n'avait pas été augmentée depuis des années.

M. Alain POURNIN indique que cela ne permettra pas de faire plus de travaux mais peut-être de maintenir leur quantité.

M. Pascal DOUCET ajoute qu'à l'avenir, les collectivités auront des difficultés pour financer les travaux de voirie.

M. Alain POURNIN : compte tenu du climat, la voirie a souffert cette année.

	Majoration de 30% au bénéfice de la CCEV
Communauté de Communes Ecueillé – Valençay	161 911 €
18 communes dont :	147 699 €
Ecueillé	14 855 €
Fontguenand	3 751 €
Frédille	1 337 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

	En 2026
Gehée	4 031 €
Heugnes	5 617 €
Jeu-Maloches	1 568 €
Langé	3 931 €
Luçay-le-Mâle	16 332 €
Lye	10 721 €
Pellevoisin	11 828 €
Préaux	2 392 €
Selles-sur-Nahon	948 €
Valençay	25 687 €
La Vernelle	12 253 €
Veuil	6 547 €
Vicq-sur-Nahon	8 864 €
Villegouin	4 486 €
Villentrois – Faverolles-en-Berry	12 551 €

La Présidente précise qu'en 2024, la part de la CCEV avait également été majorée de 30%, tandis qu'en 2023, et de 2014 à 2017, la répartition de droit commun avait été retenue. De 2019 à 2022, la CCEV avait conservé la totalité du FPIC.

M. Gérard SAUGET rappelle que le FPIC ne doit pas être inscrit dans les budgets communaux.

M. Thibaut DE LA TOCNAYE fait part de sa surprise de constater que ce sont aux communes d'étaler les graves. Il comprend que cela était prévu comme ça mais considère que lorsqu'une compétence est déléguée, elle doit l'être à 100%.

M. Alain POURNIN répond que si la CCEV entretient également les accotements, elle aura moins d'argent pour faire les routes. Ce principe a été accepté sur le précédent mandat et la commission a renouvelé son accord pour ce nouveau mandat.

M. Chantal GODART reconnaît que c'est compliqué, surtout pour les petites communes qui doivent faire appel aux communes voisines et aux agriculteurs pour mettre en œuvre la grave.

M. Thibaut DE LA TOCNAYE indique que les petites communes sont appelées à disparaître, à être étouffées. Aujourd'hui, à Préaux, ne restent que deux agents au lieu des trois, et cela ne suffira peut-être pas.

Mme Annick BROSSIER dit connaître cette réalité depuis longtemps. Elle est tout-à-fait disposée pour aider les autres communes en mettant à disposition une partie de son personnel communal pour étaler la grave.

M. Alain REUILLON explique que cela se pratique déjà : Gehée va aider Selles-sur-Nahon régulièrement.

M. Bruno TAILLANDIER demande s'il ne serait pas possible de créer un fonds pour les petites communes pour faire réaliser ces travaux. Il craint qu'un jour, les autres communes ne soient pas disponibles pour aider les petites communes.

La Présidente fait part de son désaccord et alerte sur le risque de retomber dans les mêmes problématiques que pour la distribution du CCEV Mag', pour laquelle les communes qui distribuent elles-mêmes la revue ne sont pas d'accord pour que la CCEV paie la distribution dans les autres communes par La Poste.

Elle est rejointe en ce sens par plusieurs élus.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

Mme Clémence DE LA ROCHE demande si la CCEV peut assurer la coordination de cette entraide entre les petites et les grandes communes.

M. Alain REUILLON répond que cela risque de compliquer les choses, qu'aujourd'hui, l'entraide fonctionne et qu'il préfère fonctionner simplement.

M. Bruno TAILLANDIER indique que si la CCEV ne conserve pas cette majoration de 30%, elle n'aura plus la possibilité de faire ses travaux de voirie. Si la CCEV ne fait plus de voirie, les grosses communes pourront continuer à le faire mais pas les petites. Cette dérogation à la répartition de droit commun est la contribution des grosses communes aux petites communes.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à une majoration de 30% de la part revenant à la CCEV.

Ce dossier devra être soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

M. Pascal DOUCET indique qu'il aurait souhaité qu'avant que soit décidé d'affecter cette majoration de 30% à la voirie, le bureau valide d'abord le principe de majorer de 30% la part revenant à la CCEV.

La Présidente fait un aparté en rappelant que si les Maires sont dans l'impossibilité de participer à un conseil communautaire, et qu'ils donnent pouvoir à leur adjoint ou délèguent la participation à leur suppléant, il est impératif qu'ils transmettent à ces personnes le sens de leur « vote » lors du bureau communautaire.

Dossier n°4 : Demandes de subvention FAR 2027

La Présidente présente les différents projets envisagés :

- Déchetterie de Valençay : aménagements de sécurité et prévention – garde-corps

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		**RECETTES**		
Sécurité : garde-corps	27 562 €	Conseil Départemental	22 050 €	80%
		Autofinancement	5 512 €	20%
TOTAL	**27 562 €**	**TOTAL**	**27 562 €**	**100%**

- Musée de l'Automobile : sécurité – changement des portes

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		**RECETTES**		
Sécurité : portes du musée	4 700 €	Conseil Départemental	3 760 €	80%
		Autofinancement	940 €	20%
TOTAL	**4 700 €**	**TOTAL**	**4 700 €**	**100%**

- Micro-Folie : tablettes numériques

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		**RECETTES**		
Remplacement des tablettes de la Micro-Folie	10 915 €	Conseil Départemental	8 732 €	80%
		Autofinancement	2 183 €	20%
TOTAL	**10 915 €**	**TOTAL**	**10 915 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

- Espace Numérique : Musique assistée par ordinateur

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		**RECETTES**		
Action musicale inclusive : musique assistée par ordinateur	11 215 €	Conseil Départemental	8 972 €	80%
		Autofinancement	2 243 €	20%
TOTAL	**11 215 €**	**TOTAL**	**11 215 €**	**100 %**

- Siège CCEV : rénovation du bâtiment technique

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		**RECETTES**		
Siège CCEV : bardage et peinture extérieure du bâtiment technique	12 835 €	Conseil Départemental	2 567 €	20%
		Autofinancement	10 268 €	80%
TOTAL	**12 835 €**	**TOTAL**	**12 835 €**	**100 %**

- Pont de Langé : réfection *(dossier déjà déposé l'année dernière)*

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		**RECETTES**		
Travaux d'ouvrages d'art	119 000 €	Conseil Départemental	13 880 €	11%
		DSIL	71 400 €	57%
Maîtrise d'œuvre et études	7 500 €	Amendes de police	15 000 €	12%
		Autofinancement	23 800 €	20%
TOTAL	**126 500 €**	**TOTAL**	**126 500 €**	**100 %**

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à ces propositions.

Ce dossier devra être soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

M. Gérard SAUGET demande si la CCEV ne pourrait pas envisager d'acheter des lits de camp pour faire face à d'éventuelles crises.

M. Bruno TAILLANDIER répond que la commune de Luçay-le-Mâle en possède une cinquantaine.

M. Jean-Charles MALET propose qu'un état du matériel en possession des communes soit fait au préalable.

La Présidente indique que ce sera le cas grâce au Plan InterCommunal de Sauvegarde. Le cas échéant, ce dossier pourra être présenté au FAR 2028.

M. Alain POURNIN quitte la séance.

Dossier n°5 : Demandes de subventions du Pôle Local d'Economie Solidaire et du CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle

La Présidente explique que le Pôle Local d'Economie Solidaire (PLES) a sollicité la mise en place d'une convention de partenariat triennale au titre des années 2026, 2027 et 2028.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

Cette association met en œuvre les programmes d'actions suivants :

- La couveuse d'entreprise de l'Indre qui permet aux entrepreneurs de tester leur activité dans un cadre sécurisé par le démarrage de l'activité sous le numéro de SIRET du PLES avant de s'immatriculer ;
- La Coop Services 36, coopérative de développement de l'emploi dans les services à la personne qui permet aux porteurs de projets de tester leur activité dans un cadre sécurisé, dans la perspective de devenir entrepreneur salarié puis associé ;
- La Cagnotte Solidarité Emploi, fonds alimenté par des citoyens qui accorde des prêts d'honneur aux porteurs de projets.

La Présidente indique qu'en 2025, le PLES a accompagné trois entrepreneurs sur le territoire. Pour mémoire, sur le mandat précédent, les élus avaient fait le choix de ne pas conventionner avec le PLES mais lui octroyaient une subvention de fonctionnement de 1 100 € par an.

M. Patrick GARGAUD rappelle que le PLES assure une permanence au sein de l'Espace Gâtines, et qu'un forum sera organisé à Ecueillé le 14 octobre, en lien avec France Services à Ecueillé.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis défavorable à la signature d'une convention triennale mais approuve l'attribution d'une subvention de 1 100 € au titre de 2026.

Ce dossier devra être soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Par ailleurs, la Présidente indique que le CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle a sollicité une subvention de fonctionnement de 7 000 € au titre de l'année 2026, pour accompagner les projets qu'il porte :

- Valorisation des circuits courts, promotion des productions locales, mise en valeur du métier d'agriculteur, développement de l'agritourisme (« Les Paniers du CIVAM ! », marchés fermiers et artisanaux, opération « De Ferme en Ferme », AGRIBOX),
- Accompagnement des agriculteurs vers des systèmes d'exploitation agricole plus durables (PSE, GIEE, projet « BOCAGE », « groupe 30 000 », PGDH, projet « Mares »),
- Mise en place d'une filière « légumineuses » sur le territoire avec le projet VALSAUP,
- Formation des agriculteurs (Groupes Caprins, Groupes Grandes Cultures),
- Education de la jeune génération aux enjeux du développement durable (alimentation et agriculture durables) via des animations pédagogiques,
- Recherche-action au travers d'études sociologiques sur la perception des attentes sociétales des éleveurs (Projet Entr'Actes).

Pour mémoire, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a versé une subvention de 7 000 € en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux et l'accompagnement des exploitants pour la mise en place du Plan de Gestion Durable des Haies, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) a versé à la communauté en juin 2026 le solde de la subvention d'accompagnement à la mise en place de ce plan soit 5 021,74 €. L'acompte de la subvention a déjà été reversé en 2021 au CIVAM.

M. Bruno TAILLANDIER explique que le CIVAM fait beaucoup de travail pour le monde rural, qu'il emploie de jeunes ingénieurs agronomes. C'est un vivier pour que les jeunes ingénieurs fassent leurs armes.

M. Pascal DOUCET dit que le CIVAM est une institution locale qu'il faut aider et accompagner.

La Présidente rappelle le gros travail réalisé par le CIVAM au titre des Paiements pour Services Environnementaux en lien avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et précise que ce dossier a aussi pris pas mal de temps au comptable de la CCEV.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000 € au titre de 2026 ainsi que la rétrocession de la subvention de l'AELB d'un montant de 5 021,74 € pour l'animation du Plan de Gestion Durable des Haies au titre des PSE.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

Ce dossier devra être soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

Dossier n°6 : Baisse du prix de vente des logements de Heugnes

La Présidente rappelle que le conseil communautaire du 22 mai 2025 a approuvé la vente des logements situés 8 et 8 bis, place Saint-Martin à Heugnes, au prix de 89 000 €, avec possibilité de négociation laissée à la Présidente.

Compte tenu du faible nombre de visites enregistrées depuis la mise en vente, et sur les conseils de professionnels de l'immobilier, la Présidente propose de baisser le prix à 80 000 €.

M. Bertrand TIXIER trouve dommage de vendre des biens qui sont louables.

M. Jean-Charles MALET répond qu'il va falloir faire des travaux qui coutent très cher.

M. Bruno TAILLANDIER indique que l'entretien des logements coûte très cher et qu'en termes de gestion, c'est très complexe.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à la baisse du prix de vente des logements de Heugnes, à hauteur de 80 000 €.

Ce dossier devra être soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.

M. Thibaut DE LA TOCNAYE quitte la séance.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'ordre du jour, la Présidente propose d'aborder quelques questions diverses pour lesquelles elle a besoin de connaître la position du bureau. A l'issue de ces points, s'engagera un temps d'échanges sur la réforme de la carte scolaire.

Dossier n°9 : Questions diverses

1) **Adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France :** M. Gérard SAUGET explique que l'EPFLI est un organisme qui accompagne les collectivités dans le portage de projets lourds d'aménagement du territoire, grâce à leur grande technicité. Cet organisme achète le foncier et fait l'avance de fonds. A la fin de la convention (15 ans maximum), la commune doit rembourser les investissements faits ou trouver un modèle qui permet de payer ce que la commune doit à l'EPFLI. Une présentation avait déjà été faite sur le précédent mandat mais il propose de faire revenir l'EPFLI devant le conseil communautaire.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à l'intervention de l'EPFLI devant le conseil communautaire.

2) **Réseau LoRa :** la Présidente indique avoir reçu une proposition d'intervention devant le bureau ou le conseil communautaire de la part du Département de l'Indre pour présenter le réseau LoRa, outil de gestion et de suivi du patrimoine communal, y compris la télérelève des compteurs d'eau. Elle demande si les élus sont intéressés par une telle présentation.

M. Bruno TAILLANDIER explique que ce réseau équipe surtout les syndicats des eaux pour éviter la relève humaine des compteurs. Il permet aussi d'indiquer la vétusté et les pannes. Le Département s'est beaucoup investi dans ce système. Cela coûte 15 € par compteur pour l'eau. Or, le réseau LoRa a une durée de vie de 10 ans alors qu'un compteur dure 15 ans. Il précise ne pas être convaincu pour l'eau potable mais ce système peut être intéressant pour l'assainissement. Un test va être fait à Luçay-le-Mâle.

Le bureau communautaire émet à l'unanimité un avis favorable à la présentation du réseau LoRa devant le conseil communautaire.

3) **Visite préfectorale :** la Présidente informe les Maires de la visite de Madame la Préfète et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture le jeudi 29 octobre 2026, le matin. Si les Maires ont des sujets à aborder, elle les invite à les faire remonter auprès des services de la CCEV pour qu'elle puisse les relayer à cette occasion.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

4) **Circuit nautique du Nahon :** la Présidente rappelle que les communes de Vicq-sur-Nahon, Lange et Veuil ont été labellisées Villages d'Avenir et qu'à ce titre, elles ont bénéficié d'une étude de faisabilité pour la création d'un circuit nautique sur le Nahon. La commune de Vicq-sur-Nahon propose un test grandeur réelle. Elle indique qu'un mail sera adressé aux Maires pour savoir s'ils sont intéressés pour y participer.

5) **Lutte contre la fraude :** la Présidente explique que la Gendarmerie d'Ecueillé va faire une sensibilisation auprès des habitants sur la fraude à la carte bleue, etc. Elle demande si les élus sont intéressés pour faire une ou deux autres réunions à Luçay-le-Mâle et Valençay.

Cette proposition ne soulevant pas d'enthousiasme particulier, elle n'est pas retenue.

6) **Signalétique des zones d'activités :** la Présidente indique que les communes qui ont une zone d'activités communautaire seront prochainement sollicitées pour définir l'implantation de la signalétique.

M. Pascal DOUCET indique que la signalétique de la Ville de Valençay va être revue et qu'il serait souhaitable que celle de la CCEV soit cohérente avec celle de la Ville.

La Présidente répond que la signalétique des zones d'activités sera identique, quelle que soit la commune.

7) **Contrôle d'accès des déchetteries :** M. Alain REUILLON explique que le coût des travaux s'élève à 60 000 € à Heugnes et à 27 000 € à Valençay (simple inversion de l'entrée et de la sortie). Avec l'équipement, le coût total s'élève à 123 000 € HT auxquels il convient d'ajouter 10 000 € à 11 000 € de maintenance par an. L'objectif de ces travaux est d'éviter que les gens extérieurs au territoire viennent dans les déchetteries de la CCEV.

M. Bertrand TIXIER déplore que les artisans facturent à leurs clients la gestion de leurs déchets alors qu'ils viennent en déchetterie. Le client paie deux fois.

M. Alain REUILLON répond qu'à terme, la CCEV aura plus de données sur ce qu'amènent les artisans et éventuellement, elle pourra le leur facturer.

Le bureau approuve à l'unanimité ces travaux.

8) **Rallye des 4èmes :** la Présidente rappelle que l'Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay organise son rallye des 4èmes le 1er octobre 2026 auquel les élus sont invités. Il aura lieu toute la journée au Château de Valençay.

9) **Association Luttons contre le harcèlement scolaire 41** : la Présidente indique que le partenariat envisagé avec cette association n'est pas suffisamment abouti pour être en mesure de la présenter. Elle propose son report.

Le bureau approuve à l'unanimité ce report.

Dossier n°7 : Réorganisation de la carte scolaire

La Présidente demande si tous les Maires disposant d'une école ont reçu la visite de l'Inspectrice de l'Education Nationale leur demandant de réorganiser la carte scolaire avant le mois de septembre 2026.

M. Bruno TAILLANDIER confirme et indique qu'il y a eu une première rencontre individuelle avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, puis une deuxième cette fois-ci collective avec les communes de Lye, Villentrois – Faverolles-en-Berry et Luçay-le-Mâle. Il indique que l'Education Nation veut à terme tout centraliser aux collèges d'Ecueillé et de Valençay mais demande ce que les Maires envisagent entre temps. A priori, la date butoir est fixée à janvier 2027.

M. Pascal DOUCET répond que pourtant, l'Inspecteur avait précisé que les communes auraient le temps de réfléchir.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

M. Gérard SAUGET indique que l'Inspectrice de l'Education Nationale avait dit que les Maires devaient trouver une solution. Il fait part de son désaccord pour envoyer les enfants de Pellevoisin à Ecueillé. L'Education Nationale veut que Pellevoisin propose une autre solution. Pour cela, il a besoin de discuter avec les RPI voisins. L'Inspectrice de l'Education Nationale a précisé que l'Education Nationale aiderait les communes qui perdraient leur école à trouver des solutions pour l'utilisation des bâtiments.

Il précise qu'à Sainte-Sévère, les Maires n'ont pas voulu s'entendre pour regrouper des classes. L'Education Nationale n'a alors pas nommé de professeurs et les écoles ont fermé de force. Ainsi, dans tous les villages qui n'auront pas trois classes, l'école sera fermée.

M. Patrick GARGAUD indique que même les maîtresses sur place peuvent ne pas garder leur poste.

M. Jean-Charles GUILLET explique que le RPI Veuil-Vicq-Langé compte 49 élèves. L'école sera vouée à aller à Luçay-le-Mâle à terme.

M. Bruno TAILLANDIER : les communes qui vont recevoir les enfants vont devoir gérer les services annexes : crèches, médecins, etc.

M. Patrick GARGAUD : si Langé se rattache à Baudres, les enfants iront au collège de Levroux.

M. Michel BRUNET indique ne pas avoir reçu ce courrier de l'Education Nationale. Ses élèves appartiennent au RPI avec Palluau. Villegouin n'a pas été consultée car elle dépend d'une autre circonscription, celle du Blanc.

Mme Christiane HUOT fait remarquer qu'à Buzançais, il y a sept classes de 6ème.

M. Alain REUILLON : à terme, l'Education Nationale veut réunir Ecueillé et Buzançais. Un collège est d'ailleurs en cours de construction.

La Présidente propose de discuter régulièrement de ce sujet quitte à faire une réunion de travail spécifique.

Mme Chantal GODART déplore que les communes qui n'ont pas d'écoles ne soient pas concertées.

M. Jean-Charles MALET dit qu'il faut travailler sur le fonds, car cela a une incidence sur l'emploi et l'attractivité du territoire.

Dossier n°9 : Reprise des questions diverses

10) **Formation des correspondants Défense** : M. Bruno TAILLANDIER indique que l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale organise une formation d'une durée de trois heures avec remise d'un diplôme sur la prévention et la gestion des risques hybrides. Il communiquera le jour et l'heure lorsqu'il en aura connaissance.

11) **Village prudent :** Mme Christiane HUOT indique que Frédille a été labellisée Village prudent. Ainsi, le 14 septembre à partir de 14h, sera organisée avec la Prévention routière une formation « conduite senior » avec 15 places disponibles. L'inscription se fait en mairie. Elle propose de diffuser l'information aux communes. En complément, Frédille organise également une session de réglage des phares le 16 octobre.

12) **Déménagement du cabinet de kinésithérapie de Valençay :** M. Jean-Charles GUILLET demande où en est le dossier. Il rappelle que suite au départ à la retraite d'un des membres du cabinet, les deux associées restantes souhaitent quitter leurs locaux actuels et devenir locataires. Elles ont besoin d'un local de 300 m². La Présidente répond que ce sujet a été abordé avec les vice-Présidents.

    M. Pascal DOUCET indique avoir été sollicité et avoir fait une proposition. Il explique qu'a priori, elles ne sont pas pressées car elles peuvent rester un peu sur place.

    M. Bruno TAILLANDIER va leur proposer une visite d'un des bâtiments d'Âges et Vie que la commune envisage de louer. Il a rendez-vous le 22 septembre avec Age et Vie.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 036-200040558-20261110-DBC2026_133-DE

13) **Programme de voirie :** Mme Clémence DE LA ROCHE explique que la commune a fait ses propositions pour le programme de voirie et demande quelle est la suite.

La Présidente répond que les services techniques de la CCEV vont faire le chiffrage des travaux puis la commission « voirie » réalisera un premier arbitrage et à la toute fin, la commission passera sur les voies identifiées et les choisira définitivement.

M. Bertrand TIXIER déplore que les fossés ne soient pas curés, ce qui entraine une dégradation de la route. Il faudrait que la CCEV achète le matériel et mette du personnel pour le faire en interne.

Mme Dominique Pinon indique que souvent l'agriculteur remet dans le fossé ce qui a été curé.

14) **Dates des vœux :** Dates connues à ce jour :

15) Jour	Horaire	Commune
Vendredi 8 janvier	18h30	Pellevoisin
	à définir	Luçay-le-Mâle
	à définir	Veuil
Samedi 9 janvier	10h30	Gehée
	14h30	Fontguenand
	16h	La Vernelle
	18h	Faverolles-en-Berry
	19h	Ecueillé
Dimanche 10 janvier	16h	Lye
Vendredi 15 janvier	18h30	Heugnes (salle des fêtes)
	19h	Vicq-sur-Nahon
		Jeu-Maloches
Samedi 16 janvier	18h	Villegouin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

La Présidente, Annick BROSSIER
Le Secrétaire de séance, Patrick GARGAUD

